

FLEURY

Lys Infos

L'ESSENTIEL DE FLEURY



Juillet 2026 - n° 36



Artisans et indépendants

A2C sécurité incendie

Matériel de sécurité incendie
Pierre DESSINGER 5, chemin de Metz
Tél. 09 67 05 00 33 - 06 08 00 17 37
contact@a2c-incendie.fr -
www.a2c-incendie.fr

Architecte D.P.L.G. Vincent CALMES

9, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 52 59 30

Coiff'Elle Création

11, rue des Roses
Tél. 03 87 52 53 97

DBOSSL Kevin Kratz

Débosselage sans peinture
4, rue du Gros Chêne
Tél. 07 86 48 49 04
www.dbossl-auto.fr

Entreprise Jean-Louis WILLAUME

Maçonnerie
4, rue du Moulin
Tél. 03 87 52 64 71

Entreprise CUCCI Martin

Carrelage peinture
26 bis, rue Mansion
Tél. 06 60 05 74 16 / 09 66 90 40 45
martin.cucci@gmail.com

Garage Laurent MIEDICO

Agent RENAULT
5, rue Nationale / Tél. 03 87 52 53 80

L'Atelier Moto du Barbu

Ludovic WYGODA
Mécanicien moto à domicile ou travail
Tél. 07 43 63 72 18
lateliermotodubarbu@outlook.fr
<https://sites.google.com/view/lateliermotodubarbu>

ALL ELEC

Electricité Générale
7 rue de l'Eglise / Tel. 07 88 48 34 67
mathias.vileo@gmail.com

JCS Multi Bati

Tous travaux intérieurs bâtiment
Jean Claude Schmidt
1, rue des Vignes
Tél. 06 98 93 86 65

LEWIS TOITURE

8, rue des Roses
Tél. 06 29 16 62 92
lewis.toiture@sfr.fr

SARL HOME PEINTURE

Peinture intérieur, papiers peints,
ravalement, isolation
8, rue du Patural
Tél. 03 87 55 48 28-06 60 10 95 26
homepeinture57420@orange.fr

CLEMENT CONSULTING RH

Cabinet de conseil RH & Paie
Lisa CLEMENT
07 69 98 74 79
contact@clement-rhconsulting.fr
www.clement-rhconsulting.fr

LISICA CONCEPT

Jeux de société
Laurent CURY
7, rue des Bleuets
Tél. 07 83 63 39 34
contact@lisicac.fr
<https://games.lisicac.fr>

DOG'S LIFE

Education et rééducation des chiens
Magali KIENNEMANN
Tél. 06 03 17 32 54
dogslife057@gmail.com

Le Yoga de Camille

<https://leyogadecamille.fr/>
Facebook et instagram :
leyogadecamille

Professions Libérales

Ostéopathe

Hélène LAMBRECHT
Ostéopathe D. MROF
28 A, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 35 07 95
osteo.lambrech@gmail.com
www.osteo-lambrech.fr

Micro-crèche

Crechendo /Famille Rurale
9, chemin de Metz
Tél. 03 87 39 37 50
crechendo@outlook.com

Orthophonistes

Delphine FONTENEAU,
Alexia CLARA,
Ambre ISSANCHOU
11, Domaine de la Tour
Tél. 03 87 57 16 37

Kinésithérapeutes

Claire LEBIENVENU
28 A, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 38 02 84

Orthoptistes

Marie-Christine SARNO,
Marion JULLIEN
30 A, rue Gérard Mansion
RDV sur Doctolib

Sophrologue

Virginie KREMPT
1 Clos des Mirabelliers
57420 FLEURY
06 23 84 82 57
vkrempt@yahoo.fr



Commerces et entreprises au service des Fleuriers



Chères Fleuriennes, chers Fleuriens,
Le temps des élections municipales s'est achevé et, à la suite du scrutin du 15 mars 2026, le nouveau Conseil Municipal a pu être installé.

C'est pour moi un immense honneur d'avoir été reconduit dans mes fonctions de maire de notre commune pour un deuxième mandat consécutif. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre implication. Avec un taux de participation supérieur à 70 %, vous avez démontré votre attachement à notre village et à la vie communale.

Je souhaite également adresser mes remerciements aux élus sortants avec lesquels j'ai travaillé durant ces six dernières années. Dans un contexte particulièrement exigeant, leur engagement a permis la réalisation de nombreux projets et l'émergence d'autres qui verront le jour dans les années à venir.

La nouvelle équipe municipale est déjà pleinement mobilisée. Je tiens à remercier chacune et chacun de ses membres pour son engagement. Tous trouvent progressivement leur place et la complémentarité qui se dessine sera un véritable atout pour mener à bien nos futurs projets, au service de tous les habitants.

Pour administrer la commune, j'ai souhaité, comme lors du précédent mandat, m'appuyer sur deux adjoints. Je sais pouvoir compter sur le soutien précieux de Jean-Claude Briand et d'Audrey Choley, chacun dans le cadre de sa délégation, mais également bien au-delà.

Le maître mot de ce mandat sera la poursuite d'une gestion rigoureuse de nos finances publiques afin de préserver une capacité d'investissement indispensable au développement et à l'attractivité de notre village.

Sur le plan intercommunal, je tiens à remercier Stéphane Nicolas pour son soutien ainsi que les délégués qui m'ont accordé leur confiance en m'élisant vice-président de la Communauté de Communes du Sud Messin, en charge de la communication, du tourisme et de l'accueil au sein de la Maison France Services. Comme l'a rappelé le président : « *Notre ambition est simple et essentielle : faire ensemble ce qu'il n'est pas possible de faire seul dans nos mairies. Mutualiser, coopérer, avancer collectivement, dans le respect de chacun.* »

L'année 2026 nous réserve de nombreux défis. Nous les aborderons avec détermination et engagement, malgré un contexte budgétaire de plus en plus contraint, marqué par la diminution des subventions accordées par nos partenaires institutionnels.

L'été sera-t-il chaud ? Tout porte à le croire. Cette période estivale nous invite plus que jamais à nous adapter. Je vous encourage à faire preuve de prudence, pour vous-mêmes et pour les autres, afin que chacun puisse profiter pleinement des beaux jours et des vacances d'été.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Bien à vous,
Le Maire
Gilles Vavrille

Restauration/Alimentation

Epicerie fine Italienne SAN LEONE

7B, route Nationale
Tel. 07 76 11 53 00
Jeudi : 10h-13h et 15h-19h
Vendredi et samedi de 10h à 19h30

Torréfacteur Grainouilly

Jonathan DIETZ, 4, rue Nationale
Tél. 06 65 15 68 29 / 03 87 52 63 41
contact@grainouilly.fr / FB

vente aux particuliers

Mardi et jeudi de 8h à 12h30 et 15h à 18h30
Mercredi et vendredi de 8h à 12h30

Restaurant L'AUBERGE FLEURIE

11, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 52 59 93
Fermé : Lundi, jeudi soir et dimanche soir

LE FUMOIR DE FLEURY

Salaison et fumage
17, rue du Patural
Tel. 06 66 88 16 69 / 06 62 05 78 79
lefumoirdefleury@gmail.com

Boulangerie « Aux Délices d'Alexis »

15, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 55 22 05
Tous les matins de 6h30 à 12h25
sauf le mardi

Traiteur DAVID COLLIGNON

7B, route Nationale
Tel. 06 73 84 82 08
FB ; cdtraiteur@outlook.fr

Café "LE COUARAIL"

28, Rue Gérard Mansion
Tel. 03 87 39 33 21
Mardi à jeudi: 10h30 à 14h - 17h à 22h
Vendredi : 10h30 à 14h - 17h à 1h
Samedi : 11h à 14h - 17h à 23h
Dimanche : 11h à 14h

BONNE ET GENEREUSE

Pâtisserie artisanale
4 rue du Gros Chêne
Tel. 06 46 23 15 74 ; FB

Traiteur TONY GREGOIRE

3, rue des Roses
Tel. 06 32 85 99 43 ; FB
www.tonygregoire-traiteur.fr
tonygregoire.traiteur@hotmail.fr



Sommaire

2-3	L'essentiel de Fleury
4	Sommaire - Coordonnées - Fleury pour Tous
5-8	Ils ont délibéré
9	Elections
10-11	Budget
12-13	Commissions
14-15	Coup de projecteur
16	Comité des Fêtes
17	C.C.S.M.
18-19	Urbanisme
20-26	La petite plume de Marc Chagall
27-32	Associations
33	Civisme
34-35	Revue de Presse
36	Agenda des manifestations

Contacts

Lys Infos, Magazine, édition n°36

Edité par la Mairie de Fleury à 650 exemplaires

Directeur de publication : Gilles Vavrille

Rédacteur en Chef : Sarah Muller

Rédaction, Commission communication :

Audrey Choley, Laurence Schang, Vincent Laurent,
Véronique Paveau, Frédérique Bérard.

Impression : Mairie de Fleury

Associations

A.I.P.E. (Assoc. Intercommunale des Parents d'Élèves)

Présidente Cyrielle Joly marchagall.aipe@gmail.com

ART CULTURE CREATION

Président Philippe Lochon Tel. : 06 35 40 38 69

ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS ET BADMINTON

Président Jacques Remigy Tél. : 06 89 99 57 38

CHORALE LA VILLAGEOISE

Présidente Jeanne Cledat Tél. : 06 23 02 43 56

FLEURY FOOTBALL CLUB

Président Cyril Arnoux fleuryfc@gmail.com

KANY CLUB

Président André Kremer Tél. : 06 14 84 59 81

SPORT CULTURE LOISIRS

Présidente Sandrine Bicard scfp57@gmail.com

SPORT POUR TOUS

Présidente Evelyne Mallinger Tél. : 03 87 52 68 03

MAIRIE

13, rue Gérard Mansion 57420 Fleury

Tel 03 87 52 67 59

E-mail : mairie@fleury.fr

Site Internet : www.fleury.fr

Heures d'ouverture

Du Lundi au Jeudi : 08h30 à 12h00

Vendredi : 08h30 à 12h00 / 14h30 à 18h30

SIVOM de Pouilly-Fleury

21 chemin de Metz 57420 Fleury

Tel 03 87 57 18 37

secretariat@sivomdepouillyfleury.fr

Heures d'ouverture :

Lundi, mercredi et jeudi de 14h00 à 18h00

Fleury pour Tous, Ensemble dans l'action

Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui nous ont accordé leur confiance et leur soutien lors des élections municipales.

Cette campagne nous aura permis de vivre une belle aventure humaine, riche en échanges, en rencontres et en idées partagées autour d'un objectif commun : agir dans l'intérêt de Fleury et de ses habitants.

Aujourd'hui, nous avançons tous ensemble avec la volonté de travailler dans un esprit de cohésion, de dialogue et de communication constructive. Au-delà des parcours et des sensibilités de chacun, c'est collectivement que nous pourrons porter de beaux projets pour notre village.

Nous tenons également à souligner que les nombreuses idées, suggestions et réflexions exprimées tout au long de cette campagne ne sont pas perdues. Elles ont été entendues et alimenteront les échanges et les réflexions à venir. Les différents sujets soulevés seront abordés et discutés dans un esprit constructif, au service de l'intérêt général et de l'avenir de Fleury.

Nous continuerons à nous investir avec sérieux, écoute et bienveillance afin de contribuer, tous ensemble, à l'avenir de Fleury.

Encore merci pour votre confiance.

Conseil du 18 décembre 2025

Démission d'un conseiller municipal :

À la suite de la démission de Mme Marie CIURLEO, Mme Martine NICHIL, candidate venant sur la liste UN NOUVEL ESPRIT FLEURY immédiatement après le dernier élu, est installée dans la fonction de Conseillère Municipale en ses lieux et place.

Fixation de la contre-valeur au titre de redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif :

Exposé des motifs (...) En application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau, la commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

(...), Considérant que la commune, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'agence de l'eau d'un montant égal au produit :

- 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'assainissement collectif,
- 2°) d'un tarif fixé par l'agence de l'eau et
- 3°) des coefficients de modulation ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhin Meuse a fixé un tarif de 0,38 €HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026 ;

Considérant que le coefficient de modulation correspondant à la performance des systèmes d'assainissement collectif est fixé pour l'année 2026 à la valeur de 0,4 ;

Considérant le montant forfaitaire maximal fixé par arrêté du 5 juillet 2024 pour la prise en compte, par la redevance d'assainissement, de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, à hauteur de 3 €/m³ ; (...)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), (...)

FIXE pour l'année 2026 le montant de la contre-valeur de la redevance (...) sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : 0,152 € HT / m³ ; (...)

Marché de travaux d'amélioration des performances épuratoires de la station de traitement des eaux usées à Fleury :

À l'issue de l'appel d'offres relatif au marché de travaux visant à améliorer les performances épuratoires de la station de traitement des eaux usées de Fleury, la Société Mosellane des Eaux – Veolia Territoire Moselle a été retenue pour un montant de 36 616,83 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à

l'unanimité (13 voix pour), décide d'accepter ledit marché et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Abattage peupliers à la station d'épuration :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les six peupliers situés devant la station d'épuration sont atteints de maladies et qu'il est fortement recommandé de procéder à leur abattage.

Après examen et comparaison des devis présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 voix pour), décide de retenir le devis de la société In Arboris pour un montant de 2 943,60 € TTC.

Projet ville "Zéro Mégot" :

(...)Après examen et comparaison des devis présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), décide de retenir la proposition de TchaoMegot avec cendriers au sol d'un montant de 395 € HT par cendrier et 280 € HT pour la collecte par an.

Conseil du 10 février 2026

Demande de subventions lecture publique et bibliothèques – (...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 pour), Décide de solliciter une subvention d'un montant de 420 € auprès du Département de la Moselle au titre de Lecture publique et bibliothèques – Développement de ressources documentaires et d'outils d'animation pour la bibliothèque de Fleury. (...)

Convention de reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement à la CCSM :

Exposé des motifs, Les communes de la Communauté de Communes du Sud Messin perçoivent jusqu'à présent le produit de la Taxe d'Aménagement (TA) applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme sur leur territoire communal.

Or, certains aménagements sur le territoire de ces communes sont entièrement financés par la Communauté de Communes (CC). Afin de permettre à la CC de poursuivre ses aménagements en bénéficiant de ressources financières dédiées, il convient que les communes concernées reversent à la CC, une partie du produit de la part communale de la TA perçu sur son territoire. (...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 voix pour), décide de reverser la part communale de la Taxe d'Aménagement (TA) perçue dans les ZAR communautaires par la commune à la Communauté de Communes du Sud Messin, (...).

Enquête publique sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Beux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 voix pour), décide d'attirer l'attention du Commissaire-Enquêteur sur le trafic engendré par ce projet et le risque de détérioration des voiries et des bas-côtés des voiries.

Implantation d'une consigne automatisée :

Monsieur le Maire présente les projets d'implantation d'une consigne automatisée.

Après examen et comparaison des propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 voix pour), décide de retenir celle de la société Mondial Relay et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Modification des statuts du SIVOM de Pouilly-Fleury :

(...)Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 pour) :

Approuve la modification des statuts du SIVOM de Pouilly-Fleury :

- Transfert de la compétence facultative "Accueil péri-extrascolaire" en vue de la création ou l'aménagement et la gestion d'établissements et de services d'accueil, le cas échéant en partenariat avec des associations : accueil périscolaire existant ou à créer, accueil extrascolaire existant ou à créer ;

- Le Comité syndical est composé de trois titulaires de chacune des communes soit 6 au total auxquels s'ajoute trois délégués suppléants par commune.

Conseil du 21 mars 2026

Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Briand.

Election du maire : Gilles Vavrille, seul candidat est élu au suffrage à bulletin secret par 15 voix sur 15 votants.

Définition du nombre d'adjoints : Sur proposition du maire le nombre d'adjoints est fixé à 2 (voté à l'unanimité).

Election des adjoints :

Liste des candidats :

- Premier adjoint : Jean Claude Briand
- Deuxième adjoint : Audrey Choley

La liste est élue au suffrage à bulletin secret par 15 voix sur 15 votants.

Conseil du 2 avril 2026

Mise en place des commissions communales :

Le Conseil Municipal décide de nommer les membres des différentes commissions communales (15 pour) :

Action sociale : Frédérique Berard, Danièle Dicob, Véronique Paveau, Sylvie Vasseur, Gilles Vavrille.

Fêtes et cérémonies : Frédérique Berard, Jean-Claude Briand, Audrey Choley, Danièle Dicob, Aimé Gentit, André Kremer, Vincent Laurent, Sarah Muller, Véronique Paveau, Laurence Schang, Sylvie Vasseur, Gilles Vavrille.

Sports, culture et associations : Frédérique Berard, Jean-Claude Briand, Audrey Choley, Aimé Gentit, Sarah Muller, Gilles Vavrille.

Finances : Nicolas Cauwet, Aimé Gentit, Vincent Laurent, Gilles Vavrille.

Communication : Frédérique Berard, Audrey Choley, Vincent Laurent, Sarah Muller, Véronique Paveau, Laurence Schang, Gilles Vavrille.

Commission de contrôle des listes électorales : Frédérique Berard, Nicolas Cauwet, Aimé Gentit, Vincent Laurent, Véronique Paveau.

Travaux, urbanisme : Jean Albert, Jean-Claude Briand, Nicolas Cauwet, Aimé Gentit, André Kremer, Philippe Marcadier, Véronique Paveau, Sarah Muller, Gilles Vavrille.

Aménagement paysager et environnement : Danièle Dicob, André Kremer, Philippe Marcadier, Laurence Schang, Sylvie Vasseur, Gilles Vavrille.

Comité de gestion de la salle polyvalente : Jean-Claude Briand, Danièle Dicob, Aimé Gentit, André Kremer, Laurence Schang, Gilles Vavrille.

Commission consultative sécurité : Frédérique Berard, Nicolas Cauwet, Danièle Dicob, Vincent Laurent, Gilles Vavrille.

Jumelage : Jean-Claude Briand, Sarah Muller.

Cimetière : Jean-Claude Briand, Gilles Vavrille.

Correspondant défense : Nicolas Cauwet.

Assainissement : Jean Albert, Aimé Gentit, Gilles Vavrille.

Correspondant sécurité routière : Audrey Choley.

Bibliothèque : Laurence Schang, Sylvie Vasseur.

(Retrouvez les comptes rendus complets sur notre site www.fleury.fr à la rubrique Vie municipale/comptes rendus).

Désignations des délégués aux E.P.C.I. :

Le Conseil Municipal décide de renouveler les délégués de la Commune au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale (15 pour) :

SIVOM de Pouilly-Fleury : Audrey Choley, Sarah Muller, Gilles Vavrille, titulaires, Jean Albert, Frédérique Berard, Vincent Laurent, suppléants.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny : Jean Albert, Jean-Claude Briand, titulaires, Aimé Gentit, Philippe Marcadier, suppléants.

AGURAM : Gilles Vavrille.

Délégations au Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide de déléguer au Maire pour la durée de son mandat :

1. De procéder à la réalisation des emprunts (...) sous conditions d'en informer le Conseil Municipal lors de la réunion suivante ;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. De passer les contrats d'assurance (...);
4. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
7. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice (...);
8. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption (...)
9. D'intenter au nom de la commune les actions en justice (...) de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € .
10. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € ;
11. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
12. De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions. (...).

Les délégations consenties prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Indemnités de fonction :

(...)

Considérant que M. le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ; (...)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), le conseil municipal décide que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, (...), fixé aux taux suivants, avec prise d'effet à compter de la date à laquelle la délibération deviendra exécutoire :

- maire : 50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 1er adjoint : 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 2e adjoint : 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

(...)

II - Indemnités allouées

Maire : (...) Montant brut mensuel 50.00 %

2 055.26 €

Adjoints au maire (...) Montant brut mensuel 20%

1er adjoint : 822.10 €

2 e adjoint : 822.10 €

(...)

Compte financier unique 2025 - budget M49 :

(...) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le CFU 2025 - budget M49 de la commune de Fleury, (...)

Compte financier unique 2025 - budget M57 :

(...) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le CFU 2025 - budget M57 de la commune de Fleury,

- Décide d'affecter au BP 2026, en section d'investissement, article 1068, la somme de 139 929.75 € et de porter en report à nouveau en section de fonctionnement la somme de 584 393.32 €. (...)

Conseil du 30 avril 2026

Taux d'imposition 2026 des 3 taxes directes locales :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. (...)

Le budget primitif est équilibré sans augmentation des taux, en conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux. Le Conseil Municipal, Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour),

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.76 %
- taxe d'habitation : 19.78 % (...)

Budget primitif M57, exercice 2026 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour) décide d'adopter le budget primitif M57, exercice 2026, qui s'équilibre à 1 499 100 € en fonctionnement et 867 560 € en investissement.

Budget primitif M49, exercice 2026 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide d'adopter le budget primitif M49, exercice 2026, qui s'équilibre à 96 125 € en exploitation et 93 660 € en investissement.

Redevance d'assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide de fixer à 1.50 € le montant de la redevance d'assainissement par mètre cube d'eau à compter du 1^{er} mai 2026.

Désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide de renouveler les délégués de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Gilles Vavrille, titulaire, Audrey Choley, suppléant.

Commission communale des impôts directs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide de proposer les personnes suivantes pour la commission communale des impôts directs : Liste des 12 titulaires proposés :

Calmes Vincent, Marcadier Philippe, Paveau Véronique, Danièle Dicob, Eckenfelder Jean-Paul, Albert Jean, Kremer André, Miedico Laurent, Maiolo Félix, Leclerc Jeanine, Gergonne Hélène, Briand Jean-Claude.

Liste des 12 suppléants proposés :

Berard Frédérique, Gromangin Jean-Nicolas, Choley Audrey, Vasseur Sylvie, Muller Sarah, Schang Laurence, Perrin Julien, Fonteneau Delphine, Laurent Vincent, Mauri Jean, Willaume Jean-Louis et Le Goff Pascale.

Commission d'appel d'offres :

(...) Il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Sont élus à l'unanimité (15 pour) :

Mmes et MM. Briand Jean-Claude, Kremer André et Vasseur Sylvie, membres titulaires :

Mmes et MM. Albert Jean, Gentit Aimé et Paveau Véronique, membres suppléants

Compte 6232 : fêtes et cérémonies :

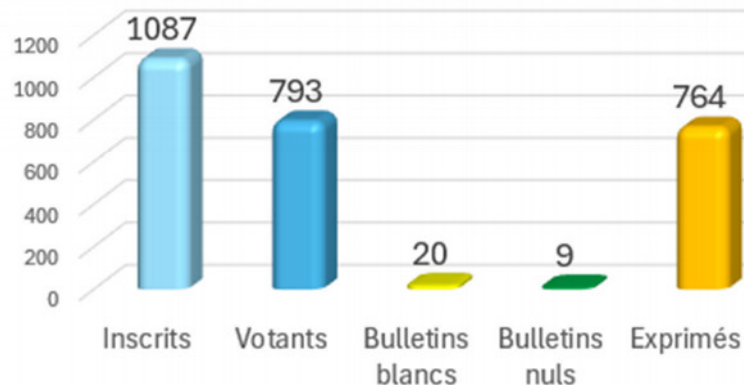
(...) Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales, jumelage.

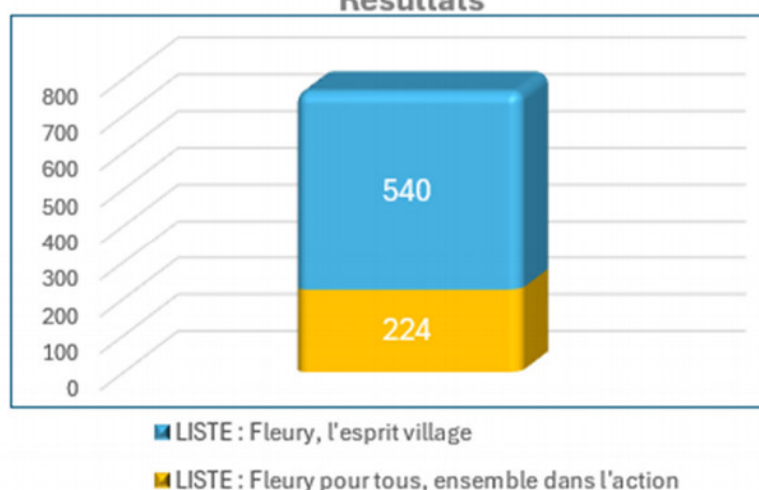
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour) décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026 PARTICIPATION



ELECTIONS MUNICIPALES 2026 Résultats



Liste des conseillers élus		
NOM	PRENOM	
VAVRILLE	Gilles	Maire
BRIAND	Jean-Claude	1er adjoint
CHOLEY	Audrey	2ème adjointe
ALBERT	Jean	Conseiller municipal
CAUWET	Nicolas	Conseiller municipal
DICOB	Danièle	Conseillère municipale
KREMER	André	Conseiller municipal
LAURENT	Vincent	Conseiller municipal
MARCADIER	Philippe	Conseiller municipal
MULLER	Sarah	Conseillère municipale
PAVEAU	Véronique	Conseillère municipale
SCHANG	Laurence	Conseillère municipale
VASSEUR	Sylvie	Conseillère municipale
GENTIT	Aimé	Conseiller municipal
BERARD	Frédérique	Conseillère municipale

Liste des conseillers Communautaires		
NOM	PRENOM	
VAVRILLE	Gilles	Maire
BRIAND	Jean-Claude	1er adjoint
CHOLEY	Audrey	2ème adjointe

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRE 2026

Budget/Dépenses

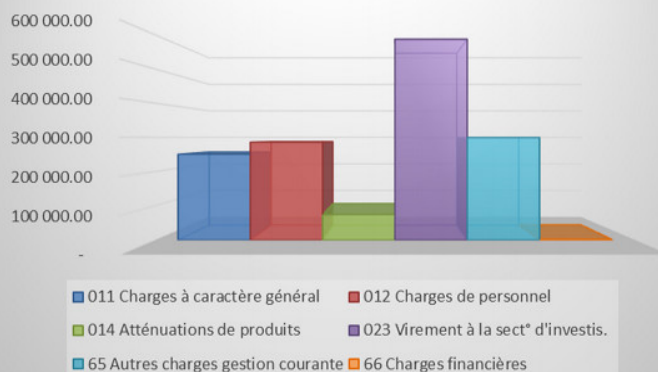
Dépenses de fonctionnement		BP 2026
011	Charges à caractère général	250 550.00
012	Charges de personnel	285 900.00
014	Atténuations de produits	74 400.00
023	Virement à la sect* d'investis.	586 600.00
65	Autres charges gestion courante	299 600.00
66	Charges financières	2 050.00
	TOTAL	1 499 100.00

Dépenses d'investissement		BP 2026
16	Remboursement d'emprunts	15 398.01
165	Cautionnements reçus	6 032.24
10032	Travaux cimetière	300 000.00
10033	Travaux Salle Polyvalente	23 500.00
10038	Travaux et Matériel Mairie	10 000.00
10039	Divers équipements communaux	349 000.00
10060	Lampadaires LED	45 000.00
001	Déficit antérieur reporté	118 629.75
	TOTAL	867 560.00

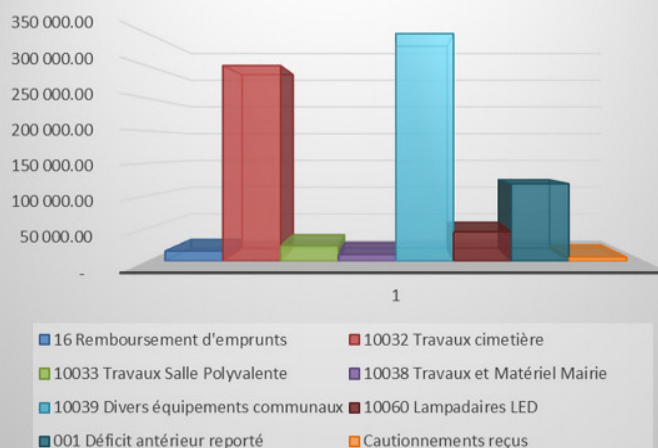
Dépenses de fonctionnement		CFU 2025
011	Charges à caractère général	192 492.00
012	Charges de personnel	253 593.14
014	Atténuations de produits	103 905.43
65	Autres charges gestion courante	196 667.02
66	Charges financières	4 061.03
	TOTAL	751 718.62

Dépenses d'investissement		CFU 2025
001	Déficit antérieur reporté	115 874.11
16	Remboursement d'emprunts	43 148.07
10033	Travaux Salle Polyvalente	9 448.92
10038	Travaux et Matériel Mairie	405.00
10039	Divers équipements communaux	2 021.04
10047	Travaux Eglise	25 035.76
10059	Aménagement Espace Vert	71 174.81
10061	Travaux rue Gérard Mansion	37 970.10
10062	Eclairage Chemin Ecoliers	3 690.00
	TOTAL	308 767.81

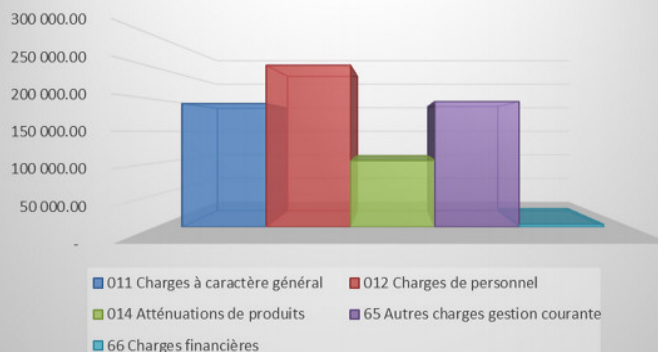
BP 2026 dépenses de fonctionnement



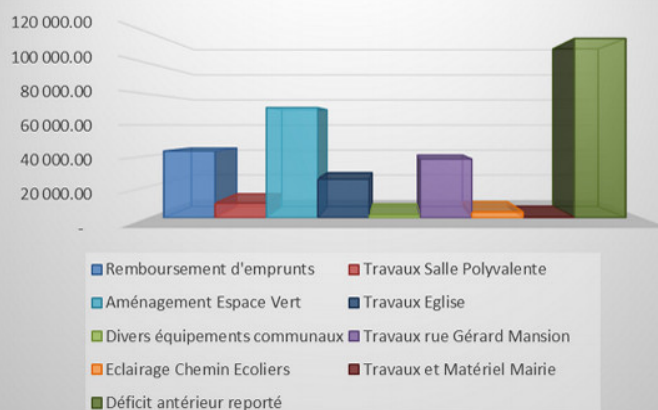
BP 2026 dépenses d'investissement



CFU 2025 dépenses de fonctionnement

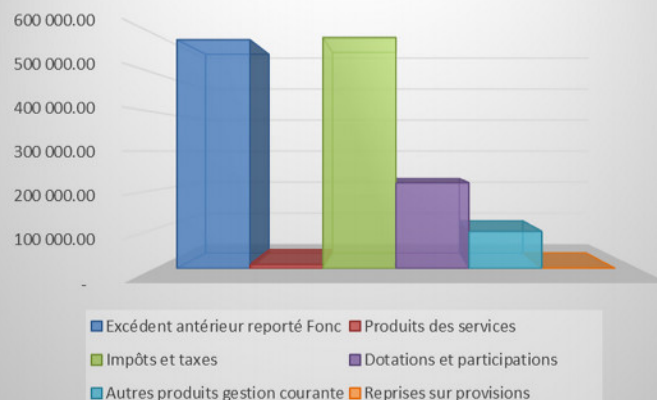


CFU 2025 dépenses d'investissement



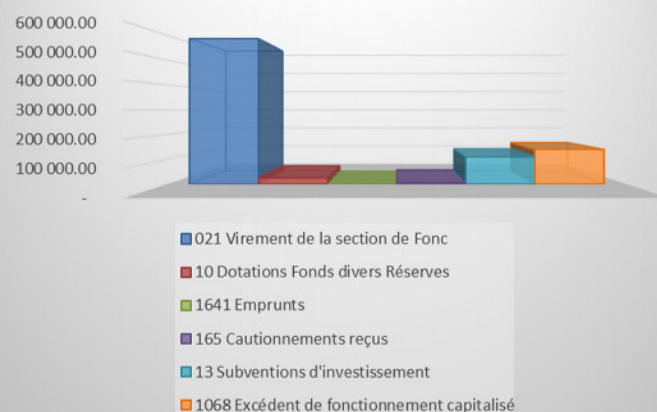
Recettes de fonctionnement		BP 2026
002	Excédent antérieur reporté Fonc	584 393.32
70	Produits des services	10 006.92
73	Impôts et taxes	590 000.00
74	Dotations et participations	219 200.00
75	Autres produits gestion courante	95 000.00
78	Reprise sur provisions	499.76
TOTAL		1 499 100.00

BP 2026 recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement		BP 2026
021	Virement de la section de Fonc	586 600.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	25 698.01
13	Subventions d'investissement	109 300.00
1641	Emprunts	0.00
165	Cautionnements reçus	6 032.24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	139 929.75
TOTAL		867 560.00

BP 2026 recettes d'investissement



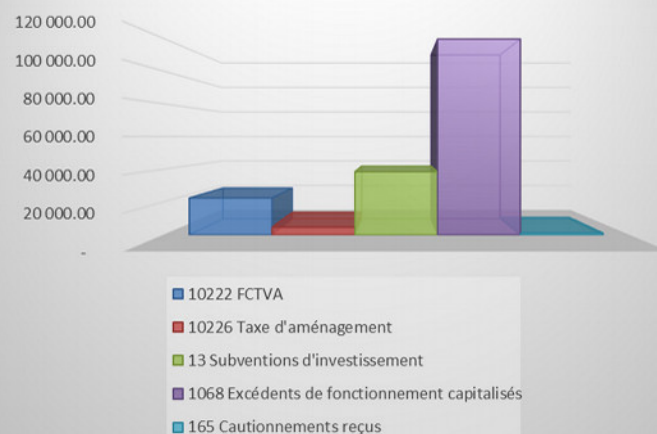
Recettes de fonctionnement		CFU 2025
013	Atténuations de charges	17 184.53
002	Excédent antérieur reporté Fonc	543 858.47
70	Produits des services	15 961.38
73	Impôts et taxes	590 215.95
74	Dotations et participations	216 464.54
75	Autres produits gestion courante	92 345.32
77	Produits spécifiques	3 811.50
TOTAL		1 479 841.69

CFU 2025 recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement		CFU 2025
10222	FCTVA	22 561.61
10226	Taxe d'aménagement	4 774.14
13	Subventions d'investissement	38 478.14
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	119 334.11
165	Cautionnements reçus	1 190.06
TOTAL		186 338.06

CFU 2025 recettes d'investissement



La déphosphatation en station d'épuration est un processus de traitement des eaux usées **visant à réduire la concentration de phosphore des eaux avant rejet au milieu naturel.**

Le phosphore est un nutriment essentiel pour les plantes, mais en excès dans les cours d'eau, il peut provoquer une surabondance de nutriments et entraîner une prolifération excessive d'algues et de plantes aquatiques. **Cela peut causer des déséquilibres écologiques**, une diminution de la qualité de l'eau et la mort des poissons et d'autres organismes aquatiques à cause du manque d'oxygène.



En retenant le phosphore, la déphosphatation permet de limiter les risques pour la faune et la flore des milieux aquatiques liés aux rejets des eaux usées traitées dans les cours d'eau, et donc contribuer à préserver la biodiversité. De nombreuses réglementations environnementales imposent des limites strictes sur les concentrations de phosphore dans les effluents rejetés par les stations d'épurations.

Pour répondre à ces nouvelles obligations, la station d'épuration de Fleury a été dotée d'un système automatique d'injection de Chlorure Ferrique. Celui-ci est injecté dans l'aérateur ce qui permet une réaction

physicochimique de précipitation du phosphore et donc sa captation dans les boues qui sont stockées avant épandage pour être valorisées en agriculture. Les travaux ont été effectués par VEOLIA avec l'appui de MATEC (Moselle Agence Technique) et du bureau d'étude LOREAT pour un montant HT de 39 367 €. Cette opération a été subventionnée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre de son 12^{ème} programme d'aide à hauteur de 20% soit 7 873€.

L'eau est un bien précieux, l'eau est un bien commun, respectons là.

Préservons cette ressource en consommant mieux et en la recyclant.

Le city-stade fait peau neuve.

Le revêtement en gazon synthétique était fortement dégradé à certains endroits et présentait même des trous dans les zones les plus sollicitées par les joueurs. Sa rénovation était devenue nécessaire. C'est l'entreprise Technigazon qui a remporté le marché pour 8551.40 € HT.



Depuis des années, Olivier et son équipe d'agents communaux, œuvrent à embellir le village. Grâce à leur travail quotidien, notre commune est accueillante, agréable et conviviale pour tous. Les distinctions obtenues, 3 Fleurs et 3 Libellules, démontrent un travail de qualité dans le respect de la biodiversité. Comme nous, ils peuvent en être fiers. Remercions-les.

Car le travail, ils n'en manquent pas ce printemps. Les espaces verts où il faut tondre, tailler les haies, les arbres et nettoyer les chemins. Les massifs le long des voies principales, avec le désherbage, le remplacement des vivaces, la taille et le paillage. Enfin les jardinières et potées installées devant la mairie, l'église, le café, place de la Fontaine, à l'entrée du village...

A cela, c'est ajouté entre autres : le nettoyage du cimetière et du chemin entre la rue Notre Dame et la rue Gérard Mansion La création et l'amélioration d'allées sur le terrain de jeux pour enfants et entre les deux lotissements les plus récents ; les passages entre quartiers s'en trouvent facilités.

Aussi afin de leur venir en aide car d'années en années la charge de travail s'intensifie, nous avons décidé de reconduire et renforcer l'appel au bénévolat qui se faisait les années précédentes.

Peut-être avez-vous remarqué début juin, rue Gérard Mansion et devant le monument aux morts, devant l'église ... une équipe de « jardiniers », parée de gants de jardinage qui a passé plusieurs matinées à garnir les jardinières ?

C'était la nouvelle équipe de volontaires : Elyette, Gisèle, Josyane, Louda, Marie-France, Philippe, Sylviane, Sylvie et Danièle. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement.

D'autres actions collectives seront mises en place, le jardin des « simples » ou médiéval à proximité de la Tour, est toujours d'actualité. Et pourquoi pas un jardin

de fleurs ou de bulbes géré par les bénévoles sur le terrain communal situé entre la rue des Vergers et le Chemin de Metz.

Aussi, si vous souhaitez, vous aussi, donner un peu de votre temps pour améliorer le cadre de vie à Fleury, dans une ambiance bon enfant et respectueuse des capacités et du temps de chacun, n'hésitez pas à nous rejoindre. Adressez-vous à vos élus ou à Olivier.

De même, il est bon de rappeler que le désherbage des abords des pavillons, le long des murets, est à la charge des propriétaires.

Un dernier mot à nos amis à 4 pattes, si une envie subite vous prend lors de vos promenades, indiquez bien l'endroit à votre maître ou maîtresse. Ils pourront ramasser avec les sacs mis à disposition. Pensez aux marcheurs et aux personnes qui entretiennent.



Merci à Gisèle et Philippe qui ont remis en état l'hôtel à insectes à l'entrée de l'école



Coup de projecteur

Autrefois essentiellement agricole, comme beaucoup de villages, Fleury voit peu à peu sa ruralité s'estomper avec le temps.

Pourtant, l'activité agricole y demeure bien vivante. Elle façonne encore nos paysages et contribue à produire les ressources essentielles à notre alimentation. Aujourd'hui, trois fermes, portées par trois familles, poursuivent cette activité avec passion, chacune cultivant ses propres spécificités et son savoir-faire.

A Fleury nos agriculteurs ont « des talents » !

Mais les connaissez-vous vraiment ??

Dans la famille ALBERT.

Après le grand-père Lucien, ancien maire de Fleury de 1959 à 1995,

le fils Jean et son épouse Catherine

Je demande « Le petit-fils Guillaume »

C'est lui qui maintenant exploite la ferme.



En compagnie de son épouse Laura et ses fils Hugo et Evan, ils ont repris « les rênes » des écuries de LANEUVILLE. Situé autrefois au cœur du village à l'emplacement exact du Domaine de la Tour, les bâtiments agricoles sont maintenant implantés au bout de la rue de la Forêt.

En plus de box proposés aux propriétaires de chevaux, ils cultivent des céréales (orge, colza, blé).



Jean est passionné par l'élevage avicole et plus particulièrement celui des pigeons et des poules qui lui ont valu plusieurs prix.

Guillaume met sa passion, le vélo, au profit d'une belle cause, l'association AREMIG dédiée aux enfants atteints de cancers pédiatriques.

Quand à Hugo, arrière petit-fils, il se prépare à suivre la trace de ses aînés en poursuivant ses études au lycée agricole.

Tout en bas de la rue Notre Dame, juste à l'orée du bois, vous pourrez entendre le son d'une grosse cloche, celle de la vache Salers.

Elle est connue pour sa robe acajou et ses longues cornes fines en forme de lyre : c'est la reine de la ferme Notre Dame.

Avec le soutien de son épouse Laure, ses enfants Gabriel et Constance, l'élevage de Benoit-Jean Noirot, participe même à des concours de bovins locaux.

Les écuries disposent de box pour les propriétaires de chevaux. Quelques moutons sont venus rejoindre les lieux.

Depuis plusieurs années, la famille Noirot joue la diversification avec « les casiers fermiers » en libre-service, pour promouvoir les produits fermiers en circuit court.

Les distributeurs automatiques sont installés à Verny et à Pouilly.



Si vous venez de Cuvry pour vous rendre à Fleury, l'exploitation agricole du Moulin se trouve juste à droite, avant le virage : rue du Moulin.

Vous êtes chez Nicolas Gromangin, son épouse Sabrina, professeure des écoles et ses trois enfants Clément, Camille et Gabin .

Ici ce sont les vaches laitières qui sont à l'honneur. L'élevage de différentes races Holstein, Brune et Montbéliarde a permis de donner naissance à un nouveau projet.

Depuis presque deux ans l'assemblage de ce lait « or blanc » de la production est utilisé pour la fabrication de fromages de type mozzarella. Cette fabrication est gérée par société « La Maison Di Latte » .

Ces fromages sont proposés aux professionnels de la restauration (pizzeria, restaurants..) et aussi parfois disponibles dans les casiers fermiers.



.....

Vous connaissez maintenant un peu mieux nos agriculteurs qui s'entraident et se soutiennent avec une grande complicité.

Un bel exemple de solidarité.



Merci Messieurs pour votre accueil !



Pour sa 49^{ème} édition, notre Marché Fermier du 08 mai a su attirer de nombreux visiteurs. Une trentaine d'exposants ont animé notre salle polyvalente. A noter, que le renouvellement des exposants, dans des domaines différents, montrent que notre Marché Fermier est une opportunité très appréciée de tous, apportant variété et saveurs. Plus de 225 visiteurs ont pu apprécier également le repas servi au milieu des stands. La formule ayant plu l'année précédente, et le temps s'y prêtant, l'assiette barbecue-frites-fromage-salade a régalé nos convives.

La 50^{ème} édition, en octobre, sera l'occasion d'un événement encore plus festif. Rendez-vous est pris déjà avec nos exposants.

Repas des Aînés



Le 23 mai, 125 aînés ont répondu présent à l'invitation du nouveau Conseil Municipal de Fleury. C'est une journée chérie par nos aînés, l'occasion de se retrouver autour d'un excellent repas, élaboré par David Collignon Traiteur, et sur la piste de danse.

Cette année, le groupe Elégance a animé, malgré la chaleur, le dancefloor.

Nous remercions Jean-Claude Briand, ainsi que tous les bénévoles, qui ont œuvré les jours précédents, pour décorer, la salle sur le thème du 'Printemps', ainsi que le rangement de la salle après cette très belle journée.



Suite à la recomposition des conseils municipaux, les élus de la Communauté de Communes du Sud Messin se sont réunis pour élire un nouveau bureau. C'est Stéphane Nicolas qui en a été élu président, il a fixé le bureau à huit vice-présidents et deux conseillers délégués.

Il a également donné sa priorité pour ce nouveau mandat : « *Notre priorité sera claire : le développement économique. Car c'est lui qui permet de créer de l'emploi, de maintenir nos services et de faire vivre nos villages. Mais ce développement ne pourra se faire sans un soutien fort à nos communes, l'intercommunalité doit être un levier jamais une contrainte* ».



Stéphane NICOLAS

Président de la Communauté de Communes du Sud Messin
Maire de Sailly-Achâtel

Victorien NICOLAS

1er vice-président, en charge des finances et de la fiscalité
Maire de Verny

François HENOT

2ème vice-président, en charge des déchets ménagers
Maire de Cheminot

Brigitte TORLOTING

3ème vice-présidente, en charge du développement économique
Maire de Louvigny

Yves ZERGER

4ème vice-président, en charge l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de la mobilité
Maire de Rémillly

Jean-Marc REMY

5ème vice-président, en charge du Très Haut Débit, usages du numérique, et de l'appui aux communes
Maire de Goin

Gilles VAVRILLE

6ème vice-président, en charge de la communication, du soutien aux associations, du tourisme et de l'accueil du public
Maire de Fleury

Gilles DROUIN

7ème vice-président, en charge du patrimoine, des chemins de randonnée et VTT, des travaux et de l'agriculture
Maire de Béchy

Gilles BASTIEN

8ème vice-président, en charge des équipements sportifs communautaires et du sport
Maire de Solgne

Jean Christophe MOULON

Conseiller délégué en charge de la CTG, de l'enfance et de la jeunesse
Maire d'Aube

Fabrice DIEUDONNE

Conseiller délégué
Maire de Pommérieux

QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?

Ces informations sont données à titre indicatif, elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'application stricte du code de l'urbanisme. Aussi, avant tout travaux, il est conseillé de se rapprocher de la commune (1) ou du centre instructeur pour en vérifier.

Serre :

Hauteur $\leq 1,80$ m au-dessus du sol : dispensé ou DP (2)

Hauteur $> 1,80$ m et < 4 m et surface au sol sur une même unité foncière ≤ 2000 m² : DP

Hauteur > 4 m et / ou surface au sol sur une même unité foncière > 2000 m² : PC

Panneau photovoltaïque, fenêtre de toit, parabole, réfection de toit : DP

Construction nouvelle, abri à véhicule, garage isolé, pergola :

≤ 5 m² : dispensé ou DP (2)

> 5 m² et ≤ 20 m² : DP

> 20 m² : PC

Terrasse non couverte de plain-pied

(tout type de matériaux) :

Sans surélévation, quelle que soit la surface : dispensé ou DP (2)

Surélévée ≤ 5 m² : dispensé ou DP(2)

Surélévée > 5 m² et ≤ 20 m² : DP

Surélévée > 20 m² : PC

Clôture, portail, portillon : dispensé

Ravalement

Couleur identique : dispensé ou DP (2)

Changement de couleur ou installation d'un bardage : DP

Attention : les travaux dispensés de demande d'urbanisme doivent néanmoins respecter les règles

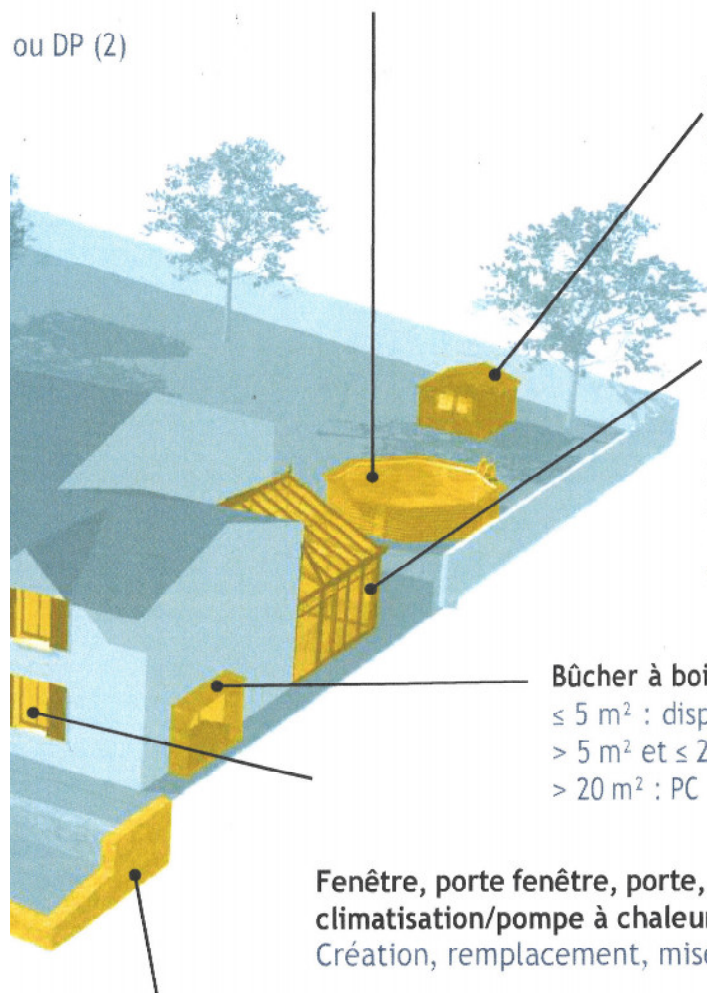
(1) Commune sur laquelle se situe le terrain d'assiette des travaux ;

(2) En « droit commun » le projet est dispensé de demande d'urbanisme, sauf s'il modifie l'aspect extérieur d'une construction ou dans un site classé où il sera soumis à DP. En dehors de ces espaces protégés précités, les clôtures et ravalements peuvent de vous rapprocher de la commune pour déterminer avec plus de précision votre situation.

Piscine (auto-portée, semi-enterrée, enterrée) :
 Bassin $\leq 10 \text{ m}^2$, non couvert : dispensé ou DP (2)
 Bassin $> 10 \text{ m}^2$ et $\leq 100 \text{ m}^2$, non couvert : DP
 Bassin $\leq 100 \text{ m}^2$, avec couverture $< 1,80 \text{ m}$ de haut : DP
 Bassin $\leq 100 \text{ m}^2$, avec couverture $\geq 1,80 \text{ m}$ de haut : PC
 Bassin $> 100 \text{ m}^2$, avec ou sans couverture : PC

code de l'urbanisme
 ifier le cadre légal.

ou DP (2)



Cabane, abri de jardin :
 $\leq 5 \text{ m}^2$: dispensé ou DP (2)
 $> 5 \text{ m}^2$ et $\leq 20 \text{ m}^2$: DP
 $> 20 \text{ m}^2$: PC

Véranda, extension de l'habitation, aménagement de combles (si création d'un nouveau plancher) :
 $\leq 20 \text{ m}^2$: DP
 $> 20 \text{ m}^2$: PC (entre 20 m^2 et 40 m^2 voir au dos)

Bûcher à bois contre façade :
 $\leq 5 \text{ m}^2$: dispensé ou DP (2)
 $> 5 \text{ m}^2$ et $\leq 20 \text{ m}^2$: DP
 $> 20 \text{ m}^2$: PC

Fenêtre, porte fenêtre, porte, volet, marquise, bloc climatisation/pompe à chaleur en façade ou en toiture :
 Création, remplacement, mise en peinture : DP

Mur de soutènement : dispensé ou DP (2)

s d'urbanisme (sauf art. R.421-5, 6 et 7 du code de l'urbanisme)

n ou s'il est situé dans les abords des monuments historiques : toutefois être soumises à DP par délibération. Il conviendra

DP : Déclaration préalable
PC : Permis de construire

Que s'est-il passé à l'école maternelle cette année ?



Saint Nicolas et son âne sont venus nous rendre visite avec des cadeaux

La compagnie HISTOIRE A JOUER est venue nous présenter un spectacle de Noël





ATELIERS CUISINE :

Nos galettes à la pomme, nos crêpes, nos gâteaux de Noël



Toute l'école s'est déguisée pour fêter CARNAVAL

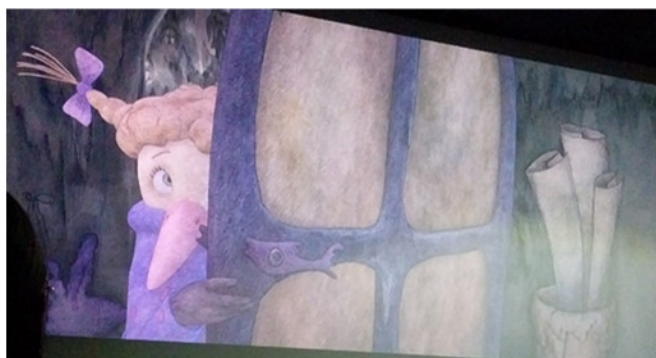


Nous sommes allés
chercher les œufs
déposés à l'occasion
des fêtes de Pâques.



Nous avons enlevé les mauvaises herbes de notre potager et
nous avons semé et repiqué des légumes.

Nous sommes allés au cinéma à Marly voir
THELMA DU PAYS DES GLACES



Un jeudi par mois, Gisèle nous
fait la lecture à la bibliothèque
de Fleury



Les écoles de Coin-les-Cuvry et Pournoy-la-Chétive sont venues pour une rencontre ORIENTATION



Tous les mardis après-midi, les Moyens et les Grands vont faire du « TENNIS » avec Amélie et de nombreux parents, dans le cadre du projet : Manger et bouger, pour rester en bonne santé.



Les parents des Moyens et des Grands sont venus jouer avec les enfants à des jeux de société



Classe de CP



Le 28 avril dernier la classe de CP s'est rendue au cinéma de Marlymages pour visionner le film d'animation "Thelma du Pays des glaces".

C'est Carnaval!

Sous leurs déguisements, devinez qui est qui ?



La classe des CP-CE1



Tapitri s'invite à l'école grâce à Metz Métropole et truc sud Messin.



Travailler déguisés c'est possible à l'école Marc Chagall.

La classe des CE1-CE2

Vive la neige et l'hiver !



Et vive Carnaval!



On apprend à trier les déchets. Le sac jaune c'est pour les emballages et le papier.

On va recycler les objets (c'est-à-dire les transformer) pour économiser les ressources naturelles (comme le bois et le pétrole) et pouvoir les partager un jour avec nos enfants.



La classe de CE2 s'est rendue aux archives départementales. Les élèves ont fait un travail sur les sceaux et sont repartis avec leurs réalisations.

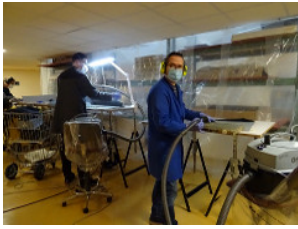


La Classe des CM1



25 - Lys Infos - Juillet 2026

La classe des CM2



Mardi 10 février matin, la classe de CM2 s'est rendue aux Archives Départementales de Saint-Julien-les-Metz pour participer à une animation sur les changements de Metz pendant l'Annexion de 1870. Après avoir retracé l'histoire de Metz depuis l'Antiquité, les élèves ont pu compléter un questionnaire en observant des images ou anciennes photos des rues de Metz, de certains monuments et bâtiments.

La matinée s'est finie par la visite du bâtiment des Archives où les enfants ont pu voir différentes salles avec les employés en pleine action de restauration ou de dépoussiérage de livres anciens et ont eu même la chance d'entrer dans la salle des trésors où sont stockés des documents uniques et très précieux datant de l'époque de Napoléon avec le seau impérial.



Les plus grands
aussi fêtent
Carnaval!



Tout l'école s'est rendue sur le site des vieux métiers à Azannes. Les élèves ont passé une belle journée enrichissante, et ont découvert les métiers d'autrefois.

Les vieux Métiers



GROUPE SCOLAIRE
MARC CHAGALL



L'Association Intercommunale des Parents d'Élèves s'est encore dépassée cette année avec son nouveau bureau pour proposer à vos enfants une multitude d'activités !! Pour le programme des festivités ayant été proposées par l'AIPE, c'est par ici :

L'ensemble des fonds a servi à financer du matériel pour les écoles mais surtout une grosse partie des sorties extra scolaires des enfants sur toute cette année scolaire (2500 € pour la sortie au vieux métiers d'Azannes, 250 € sortie Metz musée Pompidou, sortie cinéma 137 €, sortie campus Bridoux 170 €...).

Aussi sans AIPE pas de venue de Saint Nicolas à l'école ni de Kermesse à la fin de l'année.

Pour rappel nous sommes une association **100% bénévoles** composée de mamans et papas qui avons tous une activité professionnelle en plus de nos vies privées très chargées.

L'AIPE c'est faire vivre nos deux villages à travers des rencontres, des animations, des moments de convivialité afin de créer des souvenirs magiques avec vos enfants.

N'hésitez pas à donner vous aussi un peu de votre temps pour vos enfants en nous rejoignant

(Pas forcément sur tous les événements mais parfois même une heure ou deux peuvent faire la différence !)

Bonne humeur, entraide et solidarité seront aux rendez-vous !!!

Notre prochaine Assemblée Générale se tiendra le 17 septembre 2026 et est ouverte à tous.

Pour nous contacter : marcchagall.aipe@gmail.com ou via facebook (AIPE Marc Chagall, Fleury/Pouilly).

Association Sport pour Tous Fleury-Pouilly



Merci et encore merci à nos nombreux et fidèles adhérents pour leur confiance, également aux nouveaux licenciés, qui font progresser l'effectif global de 50% sur 3 ans.

Ce succès nous le devons en grande partie, grâce au dynamisme et à la compétence de nos animatrices et animateur, un grand merci à eux aussi.

Cette année nous avons obtenu le **label « qualité club sport santé »** pour 4 ans, il est décerné aux clubs qui répondent à des critères précis sur le bon fonctionnement de l'association.

Toujours un petit bémol concernant le cours enfant qui stagne, alors qu'il avait bien démarré. A la rentrée prochaine, nous envisageons de nous orienter vers un public « pré-ados-ados » (10 à 15 ans). Ainsi les jeunes pourront bouger, se dépenser, améliorer leur motricité sur des musiques endiablées proposées par notre animateur Léo.

La marche nordique adaptée du vendredi a accueilli de nombreux adeptes (15 personnes en moyenne par séance). C'est toujours dans la bonne humeur que nous sillonnons la campagne autour de Fleury et ses environs. Les parcours s'échelonnent entre 4,5 km à 6 km.



Rappel de nos activités *:

- Gym SENIORS : lundi 9H15-10H15, jeudi 9H15-10H15
- Gym SENIORS « Ma séance de Gym Bien Etre » : jeudi 10H30-11H30
- Gym FITNESS : mardi 20H15-21H15, jeudi 19H30-20H30
- ZUMBA : Pré Ados-Ados : lundi 17H30-18H30, Adultes 18H45-19H45
- PILATES : mercredi 18H45-19H45
- MARCHE NORDIQUE ACTIVE : mardi 9H30-11H30
- MARCHE NORDIQUE ADAPTÉE : vendredi 9H30-11H30

*Avec votre adhésion, en téléchargeant l'application FFEPGV, poursuivez vos séances en toute autonomie.

En cette fin de saison, nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été et vous donnons rendez-vous en pleine forme à la rentrée qui aura lieu le mercredi 2 septembre 2026.

Renseignements et contacts :

Evelyne MALLINGER Tél : 03.87.52.68.03.
Martine DERRUAU Tél : 06.16.24.76.98.
Josiane SCHAEFFLER Tél : 07.86.86.83.80.

Mail : sportousfp@gmail.com
Consultez nos pages : [Google vernois57.free.fr](https://www.google.com/search?q=vernois57.free.fr)
Pages associations
Agrément Jeunesse § Sport n° 57 86 201



Fleury : Capitale du Pickleball dans le Grand Est



Sport totalement inconnu en France il y a quelques années, il est inventé aux Etats Unis en 1965 sur l'île de Bainbridge dans l'Etat de Washington par trois pères pour amuser leurs enfants dans leurs jardins. Les premiers tournois se déroulent à partir de 1976. Le pickleball c'est un terrain de badminton, une balle de wiffle ball (sport dérivé du baseball) et une raquette en contreplaqué (dorénavant en carbone ou polymère). Les premières règles sont simples et se complètent au fur et à mesure.

L'origine du nom de ce sport fait partie de son histoire. Il semble qu'il provienne du nom du chien d'un des créateurs qui s'appelait Pickles. Il adorait ramasser la balle en plastique et la porter derrière les buissons. Ce sport est intergénérationnel et se joue à 2 comme à 4. En 2020 la croissance est de 40% aux USA passant de 4.8 à 24.3 millions de joueurs, contre 27.3 millions de joueurs de tennis.

Equipé de terrains de badminton, le club de Fleury -à la pointe des nouveautés- se lance dans l'aventure. Le club accueille une réunion de la FFT pour présenter en région ce sport. Très rapidement deux tournois K25 sont organisés (K25 équivaut au tennis à un tournoi interne amélioré). Fort de cette réussite, Fleury organise les 1^{er} et 2 mai derniers le premier K100 du Grand Est : un soleil éclatant vient saluer le succès de ce pari. Un pari doublement gagné car début janvier le Ministère de la jeunesse et des sports a confié la délégation du Pickleball à la FFT.



Mais le meilleur reste à venir. Fort de cette capacité d'organisation et de notre volonté, le Comité **départemental** de Tennis organisera à Fleury en partenariat avec le club le premier tournoi K250 du Grand EST. **Des joueurs de la France entière sont attendus dont les meilleurs Français.**

Bravo pour les places de 1^{er} et 2^{ème} en double messieurs, double dames et doubles mixte d'A. Klein, A. Grosse et P. Péruvien

Venez nous découvrir tous les samedis matins de 10h30 à 12h30
Renseignements : as.tennisbad@gmail.com





Une belle année sous le signe du partage, de l'inclusion et de la créativité



Cette année encore, SCL poursuit son développement dans une ambiance **conviviale, dynamique et chaleureuse**. Grâce à la fidélité et à l'enthousiasme de nos adhérents, l'association continue de rassembler toujours plus de participants autour d'activités variées et de moments de partage.



Nous remercions sincèrement l'ensemble de nos adhérentes et adhérents pour leur confiance, ainsi que nos animatrices et bénévoles pour leur investissement et leur bonne humeur tout au long de l'année.

Parmi les temps forts de cette saison, l'inclusion a occupé une place importante.



Plusieurs animatrices ont suivi une formation afin de proposer un accueil toujours plus adapté à chacun. Une démarche inclusive est désormais mise en place dans plusieurs activités comme le yoga du rire, le Pilates du vendredi et le body sculpt du mercredi.

Le cours de gym douce du vendredi matin s'inscrit également dans cette volonté d'accessibilité. Ouvert notamment aux personnes à mobilité réduite, il permet à chacun de pratiquer une activité physique adaptée, dans un cadre bienveillant et sécurisant, où le plaisir de bouger reste l'essentiel.

Cette année a aussi vu le lancement d'une nouvelle activité cartonnage, qui a rencontré un très bel accueil.

Créativité, échanges et convivialité étaient au rendez-vous.



SCL a également participé à plusieurs événements marquants : la fête patronale de Fleury, un chaleureux moment de partage à Noël avec nos adhérentes, ainsi que la participation à la Messine avec un groupe de 27 participantes et participants.

Entre sport, bien-être, créativité et moments festifs, l'association continue d'avancer avec enthousiasme et garde intact ce qui fait sa force : le plaisir d'être ensemble. Merci à toutes celles et ceux qui participent à cette belle aventure collective.

À très bientôt pour continuer à bouger, partager et rire ensemble !

Association labellisée Réseau Sport Santé – l'Activité physique sur prescription médicale

Renseignements auprès de



✉ Contact : scfp57@gmail.com
☎ 06.50.95.22.83 / 06.83.54.41.36

VIBRATIONS, Chœur mixte de « La Villageoise »

Nouveau programme en cours

Le sapin et les décorations ont regagné leurs cartons, les Fêtes de Fin d'Année ont tiré leur révérence, c'est donc, le 9 janvier dernier que Vibrations a effectué sa première répétition, version 2026.

Puis, nous avons enchaîné, les 24 et 25 janvier 2026 par notre Week-End Répétition où, nous avons approfondi l'apprentissage de plusieurs nouveaux chants. Ceux-ci venant enrichir notre tout nouveau programme « DERRIERE LES MOTS ». Ce fut un week-end intense de travail mais toujours dans la bonne humeur et la bienveillance.

Vibrations a ainsi clôturé en beauté, le mois de janvier, en organisant le 31 de ce dit mois, son SUPER KARAOKE, en la Salle Polyvalente de Fleury. Et tout comme l'année précédente, il a remporté un franc succès, mêlant le chant aux rires pour une soirée riche en partage !

Mars est arrivé « sans bruit » et avec lui, notre deuxième Week-End de Répétition. C'est ainsi que Vibrations a retrouvé ses partitions et bien évidemment, sa Cheffe, pour travailler notre programme en cours.

Puis est venu le joli mois de Mai, avec l'arrivée de notre « porte bonheur », Marc-André CARON, notre ami Chef de Chœur Québécois. C'est donc ainsi, que les 9 et 10 mai 2026, il a animé en compagnie de notre Cheffe Anne VICTORION, notre « tant attendu » Week-End Chantant à Fleury.



Encore de merveilleux moments de rires, de partages, de chants... Une aubade, accessible à tous, fut donnée par l'ensemble des choristes inscrits, pour une restitution du travail fourni suivie par « le verre de l'amitié ».

Enfin, Vibrations donnait son premier concert de la saison, avec la primeur de ces nouveaux chants, le 14 juin 2026 à Fèves. Cependant, Fleury n'était pas « en reste » car, nous vous avons convié, le 21 juin 2026, à la Salle Polyvalente, pour célébrer ensemble, la Fête de la Musique.

Notre saison se terminera le 26 juin 2026 par notre Assemblée Générale avant notre pause estivale. **Nous nous retrouverons en Septembre prochain**, comme à l'accoutumée, pour notre participation au « Stand Crêpes » lors de Fleury en Fête avant la rentrée officielle de Vibrations.

La bibliothèque communale de Fleury est toujours un lieu de rencontres et d'animations. Elle sait combler ses 250 adhérents avec toujours plus de livres, documentations, qui s'adressent aux plus petits, comme aux plus grands. Si vous n'êtes toujours pas inscrits, n'hésitez pas à venir voir les nombreux bénévoles, qui pourront vous renseigner, vous guider à travers les rayonnages richement garnis, par le prêt de livres de la DLPB, et l'inscription est gratuite !

La bibliothèque a encore en ce début d'année animé de nombreux ateliers.

Les ateliers jeux sont organisés pendant la période des vacances scolaires, le 24 février et 14 avril. Beaucoup d'enfants, accompagnés de parents se sont affrontés dans des parties de Uno, Dobble, scrabble.



Dans le cadre de la semaine 'rencontre littéraire', une animation SLAM s'est déroulée le 07 avril à la salle ronde de la Salle polyvalente de Fleury. Les jeunes de l'IME de Jussy ont présenté un spectacle sur des textes de Tanguy Bitariho. La 'rencontre littéraire' a aussi été marquée par la venue de l'auteure vosgienne, Maria Pourchet. Elle a su enchanter la quinzaine de personnes venues l'écouter, le samedi 11 avril, dans la salle de la Mairie.



La bibliothèque restera ouverte pendant les vacances d'été :

- ♦ les mercredis de 16h30 à 18h30
- ♦ samedis de 9h à 12h.
- ♦ fermeture exceptionnelle du 12 au 26 août

Des ateliers jeux seront organisés sur la période estivale : informations sur <https://new.mabib.fr/fleury/>

Chers voisins, quelques rappels pour préserver la paix du village !

Bricolage et jardinage : oui, mais à heures fixes !

Votre tondeuse est peut-être une merveille technologique et votre perceuse un véritable orchestre symphonique, mais vos voisins ne partagent pas forcément votre passion musicale. Les travaux bruyants sont autorisés du **lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**. Le dimanche et les jours fériés, les outils prennent eux aussi un repos bien mérité !

Déchets verts : le barbecue des feuilles est interdit !

Depuis 2014, brûler ses tontes de pelouse, feuilles mortes ou tailles de haies est interdit. Contrairement aux idées reçues, un tas de branches fumant dans le jardin ne parfume pas agréablement le quartier : il produit surtout des fumées toxiques, des odeurs tenaces, de la pollution et parfois même quelques querelles de voisinage.

La bonne idée ? Direction la déchèterie, le compost ou les filières de valorisation des déchets verts. Votre santé, celle de vos voisins et l'environnement vous remercieront !

Pour plus de détails : <https://fleury.fr/fr/rb/1260014/bon-voisinage>



Les toilettes ne sont pas un portail magique !

Un petit rappel qui coule de source... ou qui devrait justement mieux couler !

Nos toilettes ont une mission simple : évacuer ce qui est prévu à cet effet. Pourtant, certaines aventurières continuent de s'y jeter sans réfléchir : les lingettes. Qu'elles soient « nettoyantes », « parfumées », « biodégradables » ou « presque magiques », elles ont toutes un talent caché : se transformer en véritables ennemies de notre station d'épuration.

Là où le papier toilette disparaît gentiment, les lingettes s'accrochent, s'emmêlent et forment de redoutables « monstres » qui bloquent pompes et canalisations. Résultat : pannes, interventions techniques, réparations coûteuses et beaucoup de temps passé à démêler ce qui n'aurait jamais dû arriver là.

Et qui paie la facture ? La commune... donc nous tous !

Chaque lingette jetée dans les toilettes peut sembler anodine, mais additionnées les unes aux autres, elles finissent par peser lourd sur le budget communal. Un budget qui pourrait être consacré à d'autres projets utiles pour le village plutôt qu'à jouer les chasseurs de bouchons.

La règle est donc simple :

- ✓ Papier toilette : OUI
- ✗ Lingettes, même dites « jetables » ou « biodégradables » : NON
- ✗ Essuie-tout, cotons, protections hygiéniques, couches : NON

La bonne destination des lingettes reste la poubelle ménagère.

Les lingettes dans la poubelle
C'est le geste essentiel !





Fleury

RL du 02/01/2026

Le monument aux Morts va enfin sortir du silence

À Fleury, les élus ont voté à l'unanimité l'installation de stèles à côté du monument aux morts existant. Objectif : inscrire les noms des soldats morts pour la France et rassembler les témoignages des familles pour préserver leur mémoire.

C'est une décision qui a recueilli l'unanimité des suffrages du conseil municipal de Fleury. Les élus ont acté la pose de stèles à côté de l'actuel monument aux Morts. L'objectif est clair : inscrire officiellement dans la pierre l'identité de ceux que l'on nomme les « Morts pour la France ».

Jusqu'à présent, l'édifice restait « muet ». S'il symbolisait le sacrifice collectif, aucun nom n'y figurait pour ancrer ce souvenir dans la réalité locale. Très bientôt, le monument va « parler » et raconter l'histoire de ces enfants de Fleury tombés au champ d'honneur ou victimes des conflits.

Un appel aux témoignages des familles

Si la liste des noms est désormais établie, le projet ne sou-



Des stèles portant les noms des Morts pour la France vont être installées à côté du monument.

haite pas s'arrêter à une simple énumération gravée dans le marbre. La municipalité, dans un profond souci de transmission et de pédagogie, souhaite constituer un dossier docu-

mentaire complet sur chaque victime. Pour mener à bien ce travail de recherche, la commune sollicite l'aide directe des administrés. Elle recherche activement des archives

familiales, des correspondances, des livrets militaires ou des témoignages transmis au fil des générations. La démarche est d'importance et la municipalité invite toute personne en possession de tels documents à prendre contact avec la mairie.

Consciente de la valeur sentimentale et historique de ces pièces, les documents seront numérisés sur place et immédiatement rendus aux familles. En redonnant une identité à ses disparus, Fleury s'apprête à offrir à ses habitants un lieu de recueillement plus personnel, où le souvenir ne sera plus seulement un symbole, mais une histoire partagée.

Les noms des victimes

Auguste Bouvier, Jules et Pierre Conrad, Albin et Eugène Crépin, Émilien Droitcourt, Charles, Marie-Charles et Victor Fenot, Charles, Ernest et Jules Hanesse, Marc Hornebeck, Jacob Lucien, Félicien et Joseph Lefevre, Paul Lhuillier, Léon Piémont, Paul Provot, Céleste Cabailot, Paul Quenisset, Gérard Mansion, Gustave Hanesse, Victor Larose.

RL du 19/01/2026

Fleury • La démarche de trois jeunes saluée lors des vœux



Gilles Vavrille, maire, et le conseil municipal ont convié la population à la cérémonie des vœux. L'élue de souligner : « La commune reste ce lieu de proximité, de lien, d'entraide, ce point d'ancrage où l'on se connaît, où l'on se soutient, où l'on vit ensemble. » Après avoir remercié les élus, les employés communaux, les associations et tous les habitants qui donnent de leur temps pour le bien commun, Gilles Vavrille a mis en lumière la démarche de trois jeunes, Paul, Ennio et Maxence, venus en mairie l'été dernier pour proposer leur aide, simplement parce qu'ils voulaient faire quelque chose pour leur commune. Leur mission a été de ramasser les papiers, canettes et autres déchets abandonnés dans le village. Ce geste a été salué par un tonnerre d'applaudissements.

Fleury

RL du 05/03/2026

La doyenne Jeanne-Marie fête ses 100 ans

Le 3 mars est désormais une date gravée dans l'histoire de Fleury. Jeanne-Marie Bailleul, née en 1926 à Cassel (Nord), vient de souffler ses cent bougies. Entourée de l'affection des siens, la doyenne du village a accueilli son gâteau d'anniversaire avec un regard pétillant et un trait d'esprit qui témoigne de sa vivacité : « Il y a un zéro de trop ! », s'est-elle amusée.

Fière de ses origines flamandes, Jeanne-Marie aime conter ses jeunes années dans le Nord, entre l'effervescence du carnaval de Bailleul et le labeur des houblonnières. Adolescente, elle parcourait les champs de houblon. Si elle ne cueillait pas elle-même, les cueilleurs lui réclamaient des « chatons » pour alourdir leur pesée.

Ses souvenirs traversent aussi les heures sombres de la Seconde Guerre mondiale. Elle raconte avec précision l'ingéniosité du camouflage allemand durant les moissons : elle voyait alors les « sucks » (les gerbes de blé dressées pour le séchage) avancer mystérieusement dans les champs, portées par des soldats dissimulés à l'intérieur.

Après avoir quitté ses terres natales pour la Moselle, c'est en 1970 que la famille s'installe à Fleury. Dernièrement, preuve de sa forme remarquable, elle a elle-même cueilli les premiers perce-neige de la saison pour composer un bouquet décorant sa table de fête. « Ma maison de retraite, c'est ici. »



Ici, Jeanne-Marie entourée d'un de ses fils et d'une belle fille. Photo Jérôme Koppe

RL du 31/03/2026

Fleury • Gilles Vavrille élu maire et son conseil municipal installé



Photo Jérôme Koppe

La séance d'installation des conseillers municipaux s'est tenue à la mairie. Gilles Vavrille, seul candidat au poste de maire, a été élu à l'unanimité, tout comme les adjoints, élus également à l'unanimité. Jean-Claude Briand est 1^{er} adjoint et Audrey Choley 2^e adjointe.

Fleury

RL du 12/04/2026

Atelier slam : une véritable démarche d'expression artistique

Le public fleurien a vécu un moment de grâce et d'émotion pure lors de l'animation slam, née d'une collaboration entre la bibliothèque de Fleury, l'association Le Livre à Metz et l'Institut médico-éducatif (IME) La Rose-raie de Jussy.

Au cœur de ce projet se trouve un atelier d'écriture intense, dirigé avec bienveillance par le poète, conteur et slameur Tanguy R. Bitariho.

Durant plusieurs séances, l'auteur a accompagné sept jeunes de l'IME dans une véritable démarche d'expression artistique.

Monter sur les planches n'est jamais anodin. Pourtant, mal-

gré l'appréhension légitime, ces sept jeunes artistes ont su franchir le pas avec brio. Devant une salle conquise, ils ont présenté le fruit de leur travail : des textes personnels et puissants, portés par une sincérité désarmante.

Cette étape à Fleury, inscrite dans le cadre d'une mini-tournée de restitution, a également favorisé le lien social et l'inclusion. En effet, des classes de l'école Marc-Chagall étaient présentes pour soutenir et écouter leurs aînés.

Ce moment, à la fois sensible et engagé, prouve une nouvelle fois que la poésie est un langage universel capable de briser de nombreuses barrières.



Durant plusieurs séances, l'auteur Tanguy R. Bitariho a accompagné sept jeunes de l'IME.

Photo fournie par la bibliothèque de Fleury

Sud Messin

RL du 12/04/2026

Stéphane Nicolas élu président de la communauté de communes à droite

Élu à la présidence de la Communauté de communes du Sud Messin, Stéphane Nicolas, maire de Sully-Achâtel, prend la tête d'un exécutif renouvelé avec huit vice-présidents et deux conseillers délégués. L'intercommunalité affiche comme priorité le développement économique, avec pour objectif de soutenir l'emploi, les services et la coopération entre communes.



Les membres du bureau sont, au 1^{er} rang, de gauche à droite, Victorien Nicolas, Stéphane Nicolas, Brigitte Torloting et François Henot ; au 2^e rang, Jean-Marc Remy, Gilles Vavrille, Gilles Drouin, Yves Zenger, Jean-Christophe Moulon, Gilles Bastien et Fabrice Dieudonné. Photo Pierre Genois

C'est à Cheminot qu'a été installé le conseil communautaire du Sud Messin. Brigitte Torloting, maire de Louvigny, ayant renoncé à un deuxième mandat de présidente, Stéphane Nicolas, maire de Sully-Achâtel et seul candidat en lice, est élu par les 50 délégués communautaires présents.

● Huit vice-présidents, deux conseillers délégués

Avec l'accord de tous sur la composition du bureau, huit vice-présidents ainsi que deux conseillers délégués à des missions particulières, seuls candidats à ces fonctions et responsabilités, sont également élus. Sont élus vice-présidents, dans l'ordre : Victorien Nicolas, maire de Verny, chargé de la commission Finances et fiscalité, rapporteur du budget principal ; François Henot, maire de Cheminot, chargé de la commission Environnement, rapporteur des budgets annexes Déchets ménagers et SPANC ; Brigitte Torloting, maire de Louvigny, chargé de la commission Développement économique, rapporteur des budgets

annexes des zones d'activités économiques ; Yves Zenger, maire de Rémyilly, chargé de la commission Aménagement du territoire, urbanisme, habitat, mobilité, chargé de la tranquillité et de la sécurité ; Jean-Marc Remy, maire de Goïn, chargé de la commission THD, usages du numérique et appui aux communes ; Gilles Vavrille, maire de Fleury, chargé de la commission Communication (dont le soutien aux manifestations associatives à caractère intercommunal), tourisme et accueil du public ; Gilles Drouin, maire de Béchy, chargé du patrimoine (y compris les bâtiments et les chemins de VTT et de randonnée) et des travaux ainsi que de l'agriculture ; Gilles Bastien, maire de Solgne, chargé de la commission Équipements sportifs communautaires et sport.

Les conseillers délégués sont Jean-Christophe Moulon, mai-

re d'Aube, chargé de la CTG, de l'enfance et de la jeunesse ; Fabrice Dieudonné, maire de Pommérieux, représentant de la CCSS au syndicat Moselle Aval et vice-président du Syndicat mixte de la Seille.

● Priorité au développement économique

Pour Stéphane Nicolas : « Notre priorité sera claire : le développement économique. Car c'est lui qui crée de l'emploi, maintient nos services et fait vivre nos villages. L'intercommunalité doit être un appui, un levier, jamais une contrainte. La solidarité entre communes, entre habitants, sera également au cœur de notre action. Notre ambition est simple et essentielle : faire ensemble ce qu'il n'est pas possible de faire seul dans nos communes : mutualiser, coopérer, avancer collectivement, dans le respect de chacun ».



Fleury

RL du 12/04/2026

Dans la salle du conseil, Maria Pourchet rallie tous les suffrages

Fleury, 1300 habitants, dont 250 inscrits à la très jolie bibliothèque nichée dans une maison typique du village. Le parquet grince. Les pièces sont chaleureuses et les murs tapissés de livres pour toutes les générations. « Je ne sais pas vous dire combien », sourit une des 17 bénévoles. « Mais nous avons tous ceux de Maria Pourchet. » Il n'est pas encore 10 h, ce samedi matin, dans la salle du conseil municipal qui affiche complet.

L'ordre du jour ? La rencontre avec la Vosgienne, autrice notamment de *Tressaillir* et *Flanby*, mais aussi scénariste - « Je travaille en ce moment sur une série pour Netflix », confie-t-elle.

Pour la première fois, le Festival Le Livre à Metz se délocalise dans ce village aux portes de Metz.

« Une urgence »

« J'écris quand je peux, parce que je ne peux pas faire autrement. » Pas de rituel, ni de bureau : un canapé, un lit, un train, parfois la campagne, brute. « Ça répond toujours à une urgence. »

La jeune maman évoque également ses influences : Romain Gary, Annie Ernaux mais aussi Achille Talon. « Pas besoin de Bescherelle », sourit la Spinalienne. « La langue s'ap-



« On ne peut pas parler d'une émotion qu'on n'a pas éprouvée », a confié Maria Pourchet à la trentaine de lecteurs de Fleury.

Photo Hugo Azmani

prend aussi dans ces phrases pleines de subjonctifs et d'épithètes. »

Dès la semaine prochaine, elle commencera un nouveau livre. « Une histoire de chambres, de 1901 à aujourd'hui, où chaque pièce raconte une femme, de mère en fille, à tra-

vers les objets, les meubles, les manières de vivre. » Un projet ambitieux, très documenté, qui explore « l'intime et ses transformations au fil du temps ». Un ouvrage qui aura toute sa place sur les étagères de Fleury.

● P.-M. P.

Agenda des manifestations

- Vendredi 24 juillet 2026
***La Guinguette** du Sud Messin*
- Dimanche 6 septembre 2026
***La Fleurienne** organisée par l'ASTB*
- Samedi 12 septembre 2026
***Fête patronale** inauguration, fête foraine, tombola*
- Dimanche 13 septembre 2026
***Fête patronale** vide grenier et fête foraine*
- Samedi 18 octobre 2026
***Marché fermier** organisé par le Comité des Fêtes*
- Dimanche 15 novembre 2026
Inauguration du monument aux morts

